

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Vœu proposé par Sceaux ensemble en faveur de la création d'un pôle cybersécurité

Séance du 3 février 2022

Convocation du 28 janvier 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Frédéric Guermann,
Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etait absent :

M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 3 février 2022

OBJET : Vœu proposé par Sceaux ensemble en faveur de la création d'un pôle cybersécurité

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Christophe Dessanges proposant un vœu portant sur la création d'un pôle cybersécurité au sein du territoire Vallée Sud-Grand Paris, afin d'assurer la sécurité des systèmes d'information des Villes membres et de Sceaux en particulier,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le plan d'action défini et mis en œuvre par la Ville en matière de sécurité des systèmes d'information,

Considérant que la mise en place d'un pôle à l'échelle du territoire Vallée sud-Grand Paris n'est pas nécessaire pour assurer cette sécurité,

Après en avoir délibéré, à la majorité (26 votes contre : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix)

REJETTE le vœu présenté par le groupe Sceaux ensemble en faveur de la création d'un pôle cybersécurité au sein du territoire Vallée Sud-Grand Paris.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Philippe Laurent